

Ressources humaines

## Les directeurs des soins font part de leur "désappointement" après le Ségur de la Santé

Publié le 30/07/20 - 16h25

Quel avenir pour le directeur des soins au sein du directoire des établissements de santé ? Inquiète de récentes propositions et après le Ségur de la Santé, leur association nationale fait part de ses appréhensions. Elle soulève des inconnues pour la profession, y compris dans les instituts de formation.



Les conclusions du Ségur de la Santé nécessitent des précisions sur la fonction des directeurs des soins. (Jamie Grill/BSIP)

"Un désappointement" et "des interrogations majeures". Après la publication du rapport rédigé par Nicole Notat et les annonces dévoilées par le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran (lire notre [dossier](#)), l'Association française des directeurs des soins (AFDS) exprime son inquiétude. Dans un communiqué transmis fin juillet, l'AFDS rappelle, qu'impliquée et auditionnée, elle a pu exprimer sa vision pour la gouvernance et notamment le "rôle singulier" du directeur des soins, issu de filière paramédicale. Toutefois, les diverses recommandations, partiellement retenues par le ministre, laissent la place à de nombreuses interprétations et interrogations. C'est notamment le cas de l'avenir de la place du directeur des soins au sein du directoire des établissements.

### Quel représentant paramédical au directoire ?

"La recommandation impliquant "de renforcer la présence des personnels paramédicaux dans la gouvernance en introduisant un personnel paramédical au directoire, instance stratégique décisionnaire des établissements" pose question", selon l'association. Depuis 2005, le coordonnateur général des soins, président de la commission de soins infirmiers de rééducation et médico-technique (CSIRMT), est en effet membre de droit du directoire, au côté du directeur général et du président de la commission médicale d'établissement (CME).

"Ce rôle du directeur des soins a pourtant été entériné par la mission Claris, qui a souligné l'importance de cette participation. L'utilisation, dans le rapport Notat, du terme "personnels paramédicaux" est pour nous floue et surprenante", confie à

Hospimedia, ce 29 juillet, le président de la AFDS, Francis Mangeonjean. L'AFDS estime que cette présence est "un marqueur fort du rôle central de l'encadrement paramédical". Elle interroge : "Est ce que le Ségur considère le directeur des soins comme "le paramédical qui serait au directoire ou pense t-il à un autre acteur ? Qu'en est-il alors de sa place en tant que membre de droit au sein du directoire ?"

## Quel avenir pour les CSIRMT ?

D'autant, rappelle son président, que la crise sanitaire a démontré l'efficacité du "triumvirat" directeur/directeur des soins/président de CME (lire notre [article](#)). L'interrogation est confortée par une autre conclusion du Ségur : il y est envisagé d'élire le président de la CSIRMT. La crainte de l'AFDS ? Que la CSIRMT devienne peu à peu une sous commission de la CME. "D'ailleurs, en filigrane, il est laissé une grande liberté aux établissements dans l'organisation de leur commission", note au passage Francis Mangeonjean. L'AFDS préconise deux commissions distinctes mais avec des temps et sujets de travail communs.

Et l'association d'insister aussi sur la "légitimité" des directeurs des soins à représenter l'ensemble des paramédicaux. "Il nous est souvent reproché d'être nommés par le directeur de l'établissement et de fait c'est notre libre arbitre qui est remis en cause", explique Francis Mangeonjean. Mais le président de l'AFDS le répète : le directeur des soins dispose d'une liberté de positionnement. "Comme le président de CME, nous sommes là pour éclairer les décisions du directeur", résume-t-il.

## Quelle place dans l'universitarisation ?

C'est aussi l'avenir de la profession au sein des instituts qui inquiète. "Si la place du directeur des soins est primordiale au sein des établissements de santé, elle l'est tout autant dans les instituts de formation paramédicales. La réussite de nos futurs soignants dépend de la capacité d'accueil et d'intégration en stages terrain, ainsi que du renforcement de la qualité de formation que beaucoup de directeur des soins organisent déjà avec succès", décrit l'association. Cependant, dans les recommandation de la mission Notat, il n'est pas envisagé d'associer ce professionnel aux travaux et réflexion sur l'universitarisation des formations.

Dès lors, l'association renouvelle son souhait d'intégrer l'ensemble des groupes de travail à venir. Elle rappelle qu'elle rédigé des propositions en amont des différentes missions. Gestion des conflits à l'hôpital, création des hôtels hospitaliers, numérique en santé ou encore place des usagers dans le système de soins sont autant de thématiques abordées par la profession.

Enfin, les directeurs des soins seront vigilants quant à leur future rémunération. Avec une note d'optimisme : "l'espoir de l'AFDS réside dans le fait que la volonté mentionnée dans les recommandations de la mission Notat de "revaloriser la grilles des directeurs des soins en cohérence avec les autres revalorisations", soit l'occasion de prendre en compte [leur] statut et d'étudier rapidement la mise en œuvre de l'alignement de [leur] grille indiciaire sur celle des directeurs d'hôpitaux", conclut l'association.

---

**Clémence Nayrac**

---

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion,

contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

HOSPIMEDIA

**Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?**

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur  
<http://www.hospimedia.fr>

**Votre structure est abonnée ?**

Rapprochez-vous de votre référent ou **contactez nous** au 03 20 32 99 99 ou  
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>